



Groupe International de Croisière

Demande d'inscription « Perfectionnement CdB »

informations personnelles

« Une inscription rapide, c'est un projet de navigation réussie »

NOM :

Prénom :

Merci de préciser tes coordonnées et informations ci-après, au recto et au verso.

Nouveau membre Changement d'adresse de Nom de Téléphone

Adresse :

Né(e) le :

Code postal :

Ville :

Pays :

☎ Domicile :

Bureau :

Portable :

E-mail :

Profession ou expérience professionnelle :

Expérience ou appartenance à d'autres associations nautiques :

SANTÉ (Particularité que tu souhaites signaler au Chef de Bord - Confidentialité assurée) :

ASSURANCE (Bénéficiaire éventuellement précisé des capitaux invalidité/décès) :

Une assurance complémentaire invalidité/décès vous sera proposée à votre demande.



MODALITÉS D'INSCRIPTION CROISIÈRE



Nouveaux membres : remplir la demande d'adhésion¹ qui sera soumise à l'approbation du bureau.

• Pour être prise en compte, la demande d'inscription doit être accompagnée du règlement (chèque, CB ou virement) correspondant à :

- La cotisation et l'assurance individuelle, si elles n'ont pas déjà été réglées
- La totalité du règlement du séminaire théorique : 300 €
- La totalité du règlement de la semaine embarquée : 500 €

• Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile hauturière² sera à envoyer au Club avant le premier embarquement (dans les cas où les règles l'imposent). Merci de faciliter ce travail de secrétariat.

Le Club t'informera, par courrier, de la suite donnée à ta demande après étude des inscriptions et dans le but de former le meilleur équipage pour la navigation envisagée, puis des coordonnées du Chef de Bord et de chaque membre de l'équipage pour vous permettre de préparer votre croisière.

- Nous recommandons à chaque équipier, en fonction de la navigation envisagée, de se munir de son propre gilet de sécurité dont le bon fonctionnement et l'accessibilité sera sous sa propre responsabilité (EIF 150 newtons minimum pour une navigation toutes zones).

1 Disponible sur le site (ou à demander au secrétariat ainsi que les Statuts et le Règlement Intérieur).

2 Voir le Code du sport, art. L. 231-2 à L. 231-2-3, D. 231-1-1 à D. 231-1-5, dans le cas d'une demande de Licence FFV 2017, ou questionnaire médicale lorsque le certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence.



Groupe International de Croisière

Demande d'inscription « Perfectionnement CdB » informations 2017

NOM :

Prénom :

SOUHAITS de CROISIÈRE / FORMATION :

Séminaire théorique : Levallois 2017	Du: Ve 10/03/2017	Au: Di 12/03/2017	
Semaine embarquée Du:	Au:	De:	A:

DÉTAIL de mon RÈGLEMENT :

Cotisation ou Don (voir ci dessous) :
Contribution pour Assurance individuelle (minimum obligatoire) :
Contribution séminaire théorique : 350
Contribution semaine embarquée :

TOTAL= €

Je certifie avoir pris connaissance¹ des statuts de l'Association, de son projet, de son Règlement Intérieur et des modalités d'inscription croisière et les accepter. J'ai pris connaissance¹ des règles de sécurité et je m'engage à me conformer aux consignes de sécurité du Chef de Bord. Je m'assurerai auprès de mon médecin que je suis apte à la pratique de la voile hauturière et je m'engage à envoyer au Club le certificat médical² nécessaire (dans les cas où les règles l'imposent), avant l'embarquement. Je déclare être apte à la vie en mer et être conscient des spécificités de celle-ci ainsi que des difficultés et des risques que peut comporter la navigation projetée (et notamment de l'éloignement possible et des difficultés d'accès à des ressources médicales.

Signature (précédée de « Lu & approuvé ») A le / /201
(par mail, écrivez ci-contre pour signature)

PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'URGENCE

NOM : ☎ D: B: P:
Adresse : E-mail :

✂ **MODALITÉS D'INSCRIPTION CROISIÈRE** ✂

COTISATION ou Don couvrant celle-ci :

Membre navigant : 65 €
Nouveau membre navigant 1 semaine au plus : 45 €

ASSURANCES

Assurance minimum obligatoire pour naviguer : 22 €

Le règlement intérieur prévoit une contribution pour une assurance minimum obligatoire qui couvre Assurance décès/invalidité³ et responsabilité civile. Une assurance assistance⁴ est mise en place selon les projets de navigation.

DÉSISTEMENT OU MODIFICATION D'EMBARQUEMENT

Le GIC met en œuvre les principes de mutualisation des coûts d'armement et de solidarité face aux aléas :
Tout désistement ou demande de modification d'embarquement doit être fait par écrit au secrétariat.

- 1) Modification d'embarquement : en cas d'empêchement de naviguer à la date demandée, le GIC essaie de proposer un autre embarquement compatible avec les compétences techniques des équipages, si d'autres dates sont acceptables par le Club.
- 2) Désistement : en cas d'annulation de ta part, quel que soit le motif, la cotisation et l'assurance individuelle sont conservées par le GIC. De plus, une contribution est conservée : des frais de dossiers (15 €) si un remplaçant est trouvé ; sinon, une somme en fonction de la période de désistement avant le départ :

Période de désistement avant le départ :	60 à 30 jours	29 à 15 jours	< 15 jours
% du montant de la croisière :	25 %	50 %	100 %

3 Capital décès : 84.140 € ; Capital invalidité : 84.140 € ; Frais médicaux : 1.031 €.

4 Rapatriement sanitaire et frais médicaux sous plafond contractuel en complément du régime obligatoire de la S.S.

GRUPE INTERNATIONALE DE CROISIÈRE